

## Commune de JUVIGNAC

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2006/01/333

du 01 février 2006

mis à jour le 18 août 2015 par AP n°  
DDTM34-2015-08-05169

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

non

PPR APPROUVE

date 9 mars 2001

aléa Inondation

PPR APPROUVE

date 30 janvier 2008

NVIE Incendie forêt

date

aléa

date

aléa

date

aléa

Les documents de référence sont :

Cartes des zonages réglementaires – Règlements – Rapports de présentation des PPR approuvés

Consultable sur Internet

Cartographie des zones inondées lors des événements pluvieux des 06 et 07 octobre 2014

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

date

effet

date

effet

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte  
zone 5

Moyenne  
zone 4

Modérée  
zone 3

Faible  
zone 2

Très faible  
Zone 1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Cartes des zonages réglementaires

Cartographie des zones inondées lors des événements pluvieux des 06 et 07 octobre 2014

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »